



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L' AISNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT

**UNITÉ GESTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Affichage prescrit par l'article R.512-39 du code de l'environnement

Considérant :

- que la société CHAMPAGNE-CEREALES (rue de la Sucrierie) exploite à l'adresse suivante : rue de la Sucrierie 02 340 Montcornet, des installations pouvant dégager des poussières inflammables ;
- que ces installations sont susceptibles de générer des effets au-delà des limites de propriété du site ;
- que l'accidentologie relative à ce type d'activité démontre que ces installations sont susceptibles de présenter des risques technologiques ayant potentiellement des conséquences graves ;
- qu'il convient conformément à l'article R.512-31 du Code de l'environnement, d'encadrer le fonctionnement de cet établissement, relevant du régime de l'autorisation, par des prescriptions complémentaires afin d'assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement ;

l'arrêté préfectoral n° IC/2010/017 du 4 FEV. 2010 fixe des prescriptions complémentaires à la société CHAMPAGNE-CEREALES pour son établissement situé sur le territoire de la commune de MONTCORNET (rue de la Sucrierie).

Cet arrêté préfectoral dont une copie est déposée aux archives de la mairie est mis à la disposition de tout intéressé.

Le Préfet de l'Aisne

Pierre BAYLE